

*Conseil Municipal du 09 novembre 2020
18h30
Compte-rendu*

Convocation : 04/11/2020

ORDRE DU JOUR :

- Minute de silence en mémoire de Malone Le Henaff
- 1- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 05 10 2020
 - 2- Attribution des subventions aux associations – suite
 - 3- Décision modificative budget de fonctionnement
 - 4- Don association des amis de la chapelle Saint-Gonéry pour participation aux frais d'énergie
 - 5- Tarifs camping « hors saison »
 - 6- Questions diverses
 - Recrutement responsable administratif
 - Règles COVID-19, confinement, mesures Vigipirate renforcées, grippe aviaire
 - Retour sur l'appel à projet numérique – réponse du Conseil Départemental

Minute de silence en mémoire de Samuel Paty

	Présent	Pouvoir	Absent
Anne-Françoise PIEDALLU	X		
Gilbert RANNOU	X		
Cécile HERVE	X		
Grégoire CLIQUET	X		
Maryvonne LANOË	X		
Roland PATEZOUR	X		
Véronique LE CALVEZ	X		
Gérard PONGERARD	X		
Dominique LE ROUX	X		
Jean-Pierre QUESNEL	X		
Sabrina DURAND		Pouvoir à Gilbert RANNOU	X
Gwenaël CLOAREC	X		
Bruno DUVAL	X		
Nathalie BOSSUYT	X		
Yves TESSIER	X		

Secrétaire de séance : Gilbert RANNOU

Préalablement au Conseil, une minute de silence est demandée pour le souvenir de Malone Le Henaff.

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 05 octobre 2020

Madame le Maire, propose l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 05 octobre 2020.

Une remarque concernant une faute de frappe en page 5 sur le nom de Yves TESSIER (il était noté Yves LE TELLIER). Faute de frappe corrigée.

Vote à l'unanimité

2. Attribution des subventions aux associations - suite

Madame le Maire et Madame Cécile HERVE, adjointe à la vie locale, aux affaires culturelles et sportives et à la vie associative présentent la suite des demandes de subventions aux associations comme indiqué lors du Conseil Municipal du 05 octobre dernier. Il est rappelé que dans le contexte COVID et par manque d'activité de beaucoup d'associations, le principe est de couvrir les charges fixes ou les besoins en trésorerie. La somme de 200 euros forfaitaire peut être accordée, sauf, vu en réunion du 24 septembre

ASSOCIATIONS	Reçu 2019	Demande 2020	Attribué 2020
Comité d'Animation Plougrescant	850.00 €	450	450 €
Comité de Jumelage Etauliers	800.00 €	480	500 €
Les amis de l'école	0 €	950	950 €
Athlétic Club Penvénan (ACP)	150.00 €	En attente	En attente

Concernant l'Athlétic Club Penvénan (ACP), le recensement des adhérents est en cours. Il sera voté une subvention lors du prochain CM.

A l'unanimité pour la totalité mis au vote lors de ce Conseil.

La somme totale vue en séance lors de ce conseil municipal s'élève à : **1 900.00 €** - Cette somme (Mille neuf cents euros) sera imputée au compte 6574 du budget de l'exercice en cours.

3 Décision modificative budget de fonctionnement

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de voter une décision modificative (DM) concernant le chapitre 12 (charge de personnel). En effet, lors du vote du budget primitif (BP 2020) du 24 février 2020 il n'y avait pas d'indication sur les événements de l'année 2020 (consécutif à la crise sanitaire) – avec les conséquences suivantes : arrêt partiel de l'activité puis arrêts de travail consécutifs, renforcement des équipes, restructuration du service administratif.

Pour régularisation d'écriture :

Dépenses au 040 (1068) : + 90.000,00 €

Dépenses au 21 : - 90.000,00 €

Recettes au 042 (7785) : - 90.000,00 €
Dépenses chapitre 012 : + 90.000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité la régularisation en écriture comme proposé.

4 Don de l'association des amis de la chapelle Saint-Gonéry pour participation aux frais d'énergie

Madame le Maire lit le courrier de l'association des amis de la chapelle Saint-Gonéry concernant leur participation aux frais d'énergie. Somme de 240 euros.

A l'unanimité le conseil municipal approuve ce don. Cette somme sera imputée en recette au compte 7788 – produits exceptionnels

5 Tarifs « hors saison » pour le camping

Madame

le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des groupes sont en demande pour l'occupation du camping « hors saison » à l'occasion de manifestations (sportives et autres...) lors de week-ends ou non.

A ce jour, il n'y a pas de tarification prenant en compte l'accueil de ses groupes. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'établir un tarif tenant compte, hors la location des chalets et/ou emplacements, des communs, des fluides ainsi que du traitement des salaires inhérents.

Les tarifs dans le tableau en annexe sont revus en CM et approuvés à savoir :

REDEVANCE EMPLACEMENT	Du 1 ^{er} octobre au 31 mars (à partir de 20 personnes)	
FORFAIT EMPLACEMENT : TENTE OU CARAVANE (véhicule inclus) OU CAMPING-CAR DEUX PERSONNES COMPRISES (10 emplacements minimum)		17.00 €
Suppléments :		
Personne supplémentaire (3 ans et plus) au-delà de 2		3.00 €
	Associatif	Privé
Chalets : prix à la nuitée (5 chalets minimum)	70.00 €	90.00 €
<i>Caution chalets : matériel 150€ - ménage 50€ / Caution prêt prise européenne 40 € / caution badge barrière : 40€</i>		
Arrhes réservation : 10€ / nuit		

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la tarification du camping entre le 1^{er} octobre et le 31 mars de chaque année.

6 Délibération mandant le CDG22 pour la mise en concurrence d'un contrat-groupe d'assurance « cyber-risque »

A l'unanimité, le conseil approuve le mandatement au CDG22 pour la mise en concurrence d'un contrat-groupe d'assurance « cyber-risque »

7 Questions diverses

- 1 Recrutement responsable administratif / arrivée effective de l'agent aux finances et RH
- 2 Règles COVID-19, confinement, mesures Vigipirate renforcées, grippe aviaire

Info lettre – distribution par mail et papier (à disposition à la mairie – distribution également lors du repas à emporter des anciens) il sera bien d'en distribuer également dans les commerces ouverts.

- 3 Retour sur l'appel à projet numérique – réponse du Conseil Départemental – 1500 €

Info sur le 11 novembre – effectif de 6 personnes maximum – remise de la croix du combattant à Yves Bougeant

Prochain CM le 7 décembre à 18h30

Minute de silence en mémoire de Samuel Paty

Fin du conseil municipal à 20h00.

ANNEXE
COMMUNE DE PLOUGRESCANT
COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 09 NOVEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION : 04/11/2020 MEMBRES EN EXERCICE : 15 MEMBRES PRESENTS

L'an deux mille vingt, le 09 novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGRESCANT légalement convoqué, s'est assemblé à la salle polyvalente, sous la présidence d'Anne-Françoise PIEDALLU, Maire.

PRESENTS : Anne-Françoise PIEDALLU, Gilbert RANNOU, Cécile HERVE, Grégoire CLIQUET, Maryvonne LANOË, Roland PATEZOUR, Véronique LE CALVEZ, Gérard PONGERARD, Dominique LE ROUX, Jean-Pierre QUESNEL, Sabrina DURAND, Gwenaël CLOAREC, Bruno DUVAL, Nathalie BOSSUYT, Yves TESSIER

POUVOIRS :

ABSENCE :

Secrétaire de Séance : Monsieur Gilbert RANNOU

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-41-3 ;

VU La Circulaire du Gouvernement du 24 août 2020 portant sur le traitement budgétaire et comptable des dépenses des Collectivités Territoriales, des groupements et de leurs établissements publics liées à la gestion de la crise sanitaire du Covid-19, assouplissant le processus d'autorisation de reprise de l'excédent d'investissement en section de fonctionnement à titre exceptionnel et dérogatoire ;

CONSIDERANT Que le budget principal est financièrement impacté par la crise sanitaire Covid-19 sur l'exercice 2020, compte tenu de l'arrêt partiel d'activité lors du confinement puis d'arrêts de travail consécutifs, de renforcement des équipes et de la réorganisation du service administratif sur la période après-confinement ;

CONSIDERANT Que les trois conditions cumulatives pour permettre de reprendre l'excédent d'investissement en section de fonctionnement à titre exceptionnel et dérogatoire sont réunies sur le budget principal ;

CONSIDERANT Que Madame la Trésorière valide l'existence d'un excédent d'investissement et d'un solde suffisamment créditeur au compte 1068 à l'issue de l'exercice 2019 sur le budget

Dépenses au 040 (1068) : + 90.000,00 €

Dépenses au 21 : - 90.000,00 €

Recettes au 042 (7785) : - 90.000,00 €

Dépenses chapitre 012 : + 90.000,00 €

Pour Extrait Conforme,
Le Maire,
Anne-Françoise PIEDALLU

REDEVANCE EMPLACEMENT

Du 1^{er} octobre au 31 mars
(à partir de 20 personnes)FORFAIT EMPLACEMENT : TENTE OU CARAVANE (véhicule inclus) OU CAMPING-CAR DEUX PERSONNES COMPRISES
(10 emplacements minimum)*17.00 €*

Suppléments :

Personne supplémentaire (3 ans et plus) au-delà de 2

3.00 €

Associatif

Privé

Chalets : prix à la nuitée (5 chalets minimum)

*70.00 €**90.00 €**Caution chalets : matériel 150€ - ménage 50€ / Caution prêt prise européenne 40 € / caution badge barrière : 40€*

Arrhes réservation : 10€ / nuit